



départ en retraite suite à une incapacité

Par **valenton**, le **13/01/2011** à **20:41**

Bonjour,

j'ai un taux d'incapacité de 10% par décision de la sécurité sociale ,et une rente sur laquelle la sécu prend la moitié suite à un accident de travail depuis 1996.

j'aimerais savoir est ce que mon taux rentre dans la categorie des gens qui pourront partir à l'age de 60 ans ?

mon taux est de 10% ,mais la sécu prend la moitié sur ma rente est ce que ça change quelque chose pour moi ou non.

Bien cordialement